

COMPTE-RENDU DE REUNION – Conseil Plénier DU CNIG DU 05/11/2015

Objet : Conseil Plénier du CNIG du 05/11/2015.

Ordre du jour :

- A. Introduction par le Président du CNIG
- B. Point sur les membres du conseil plénier du CNIG
- C. Bilans et enjeux des Commissions
- D. Partenariats IGN et plateformes d'information géographique
- E. Echanges

Documents joints :

- Ensemble des pièces jointes, liste des membres, présentations :
http://cnig.gouv.fr/?page_id=972

Membres du CNIG : **17 présents ou représentés** sur 35 (soit 17/35=48,57%), le quorum est donc atteint (tiers des membres).

1	Personnalité qualifiée					
	Président	Présent	Roland	COURTEAU	Sénateur de l'Aude	Sénat
2	CGDD					
	Vice-présidente	Excusée	Laurence	MONNOYER-SMITH	Commissaire générale au	Développement Durable
3		Présent	Jean Philippe	TORTEROTOT	Directeur	DRI (interim)
	MEDDE	Présent	Benoit	DAVID	Chef de la MIG	CGDD/DRI/MIG
4	Logement	Absent	Alain	BARRY	Chef du bureau BCSI	DGALN
5	Intérieur	Absent	Jean-Guy	MERCAN	DGSCGC/SDPGC/BOGIC,	Ministère de l'intérieur
6	Cadastre	Excusé représenté par	Etienne	LEPAGE	DGFIP	Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur
			Pascale	BARANGER	DGFIP	
7		Excusé représenté par	Philippe	ARNAUD	Chef du bureau BGHOM, Etat-Major des Armées	Ministère de la défense
	Défense		Antoine	SIMMONNEAU		Ministère de la défense
8	Aménagement du territoire	Présente	Brigitte	BACCAINI	Sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques	CGET Commissariat général à l'égalité des territoires
9		Excusé représenté par	Laurent	PAVARD	Président CSI	Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
	Agriculture		Hervé	MORANDI		Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
10	Recherche	Absent	Pascal	ESTRAILLIER	SSRI,	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
11	Culture	Présent	Jean-Luc	BISCOP	DG1/DSIP,	Ministère de la culture et de la communication

12	IGN	Présent	Daniel	BURSAUX	Directeur général de l'	IGN
		Présent	Michel	SEGARD	Directeur de programmes civils	IGN
13	SHOM	Excusé représenté par	Bruno	FRACHON	Directeur général du	SHOM
			Gilles	MARTINOTY		SHOM
14	BRGM	Absents	Vincent	LAFLECHE	Président du	BRGM
			Jean-Marc	TROUILLARD	DSI	BRGM
15	CNES	Absent	Jean-Yves	LE GALL	Président du	CNES
16	IFREMER	Excusé représenté par	François	JACQ	Président-Directeur Général de l'	IFREMER
			Pierre	COTTY		IFREMER
17	AMF	Absent	Jacques	PELISSARD	Maire de	Lons-le-Saunier
18	ADF	Absent	Hervé	BOCHER	Vice-Président du Conseil Général de	Loire-Atlantique
			Olivier	CHUPIN	Conseil Général de	Loire-Atlantique
19	ACUF	Absent	Gérard	COLLOMB	Président de l'	ACUF
20	AMGVF	Absent	Serge	GODARD	Maire de	Clermont-Ferrand
21	FMVM	Absent	Bruno	BOURG-BROC	Maire de	Châlons en Champagne
22	APVF	Absent	Martin	MALVY	Président du	Conseil régional de Midi-Pyrénées
23	ANEL	Absent	Yvon	BONNOT	Ancien Maire de	Perros-Guirec
24	ARF	Présent	Philippe	MUSSI	Conseiller régional de	Provence-Alpes-Côte d'Azur
25	Syntec Numérique	Absent	Guy	MAMOU-MANI	Président de	Syntec Numérique
26	ESRI France	Excusé représenté par	Rony	GAL	Président-Directeur Général d'	ESRI France
			David	JONGLEZ		ESRI France
27	SNEPPIM	Absent	Didier	GUELLE	Président du	SNEPPIM
28	OGE	Présent	Jean-François	DALBIN	Président	Ordre des Géomètres experts
			Joseph	PASCUAL		Ordre des Géomètres experts
29	AFigéo	Présent	Jean-Marie	Seité	Président	AFIGEO
			Yves	RIALLANT	Délégué général	AFIGEO
30	FNAU	Absent	Vincent	FELTESSE	Président de la	FNAU
31	AITF	Excusé représenté par	Patrick	BERGER	Président de l'	AITF
			Olivier	BANASZAK		AITF
32	France Nature Environnement	Absent	Demba	DIEDHIOU	Chargé de mission Transports et Mobilité Durables	France Nature Environnement
33	CLCV	Absente	Reine-Claude	MADER	Présidente de la	CLCV
34	CGT	Présent	Pierre	THOMAS	IGN, Syndicat	CGT
35	CFDT	Présent	Frédéric	BRONNIMANN	IGN, Syndicat	CFDT

Présidents des commissions :

Commission Données	Présent	Dominique	CAILLAUD	Président honoraire	AFIGEO
Commission Animation territoriale	Présent	Philippe	MUSSI	Conseiller régional de	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Commission Règles de mise en oeuvre	Présent	Marc	LEOBET	Chargé de mission	CGDD/DRI/MIG
Commission Géopositionnement	Présent	Pierre	BRIOLE	Directeur de recherche	ENS - CNRS
Commission Nationale de Toponymie	Présent	Pierre	JAILLARD	Rapporteur	Cour des comptes

Groupe Europe et international	Présent	Xavier	CREPIN	Chargé de mission	Ministère des affaires étrangères
--------------------------------	---------	--------	--------	-------------------	-----------------------------------

Rapporteurs, invités et mission d'appui :

CNIG	Présent	Pascal	LORY	Chef de Mission	CNIG- IGN
CNIG	Présent	Pierre	VERGEZ	Chargé de Mission	CNIG- IGN
CNIG CNT	Présente	Elisabeth	CALVARIN	Rapporteur	CNT, Présidente de la division francophone du GENUNG
CNIG Géo positionnement	Présent	Bruno	GARAY	Secrétaire	GEOPOSITIONNEMENT

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	19/11/2015	Les participants	
Validation	30/11/2015	Roland COURTEAU	Président

A. Introduction par le Président du CNIG, M.Roland COURTEAU

« Je remercie vivement les membres du CNIG, ainsi que leurs représentants dans les commissions et groupes de travail, pour leur implication dans les travaux de notre Conseil. Je remercie particulièrement les présidents de ces commissions et groupes de travail, ainsi que le secrétariat permanent, assuré par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) du Ministère du Développement Durable (MEDDE), et l'IGN qui apporte un appui important.

Ces remerciements s'accompagnent d'un souhait qui est de vous voir continuer à vous impliquer, et d'impliquer vos agents ou personnels dans les commissions et les groupes de travail, car c'est bien à ce niveau que se produit la valeur ajoutée du CNIG : standards, guides, échanges d'expériences... Le CNIG comprend actuellement près de 600 personnes impliquées dans ses diverses formations ; au-delà du chiffre c'est la contribution qu'il faut encourager, car au final c'est bien la communauté des utilisateurs qui est bénéficiaire.

Chacun l'aura remarqué, notre société est de plus en plus une société connectée, où les informations sont pour la plupart géolocalisables voire géolocalisées. L'information géographique devient cruciale dans une période où le climat économique est tendu. Le CNIG, structure de coordination d'INSPIRE en France, a donc un rôle essentiel, d'une part en favorisant l'accessibilité à des données géographiques fiables, structurées, interopérables et à jour, d'autre part en élaborant des standards, guides de recommandation, études ou rapports et en mettant en lumière des expériences partagées. Ce sont autant d'économies réalisées. »

B. Point sur les membres du conseil plénier

Le Tableau des représentants des membres du conseil plénier figure ici : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/10/2015_10_14_Membres_CNIG.pdf

Point d'information sur la loi du 4 août 2014 :

En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et du décret d'application n°2015-354 du 27 mars 2015, toute nouvelle nomination devra avoir pour objet d'établir la parité au sein du CNIG.

L'Etat est considéré comme une seule personne, et compte-tenu du déficit en femmes parmi les titulaires, cela signifie que **seules des femmes peuvent être désormais nommées par l'Etat comme titulaires lors de renouvellement partiel**. Les membres de droit ne sont pas concernés.

C. Bilans et enjeux des Commissions

1. Bilan de la mission d'appui au CNIG :

Le décret CNIG de 2011 fixe les missions et l'organisation du CNIG. Ce décret fait état de la directive INSPIRE qui demande à chaque Etat membre de déterminer un point de contact chargé des contacts avec la commission en ce qui concerne INSPIRE. Le point de contact bénéficie du soutien d'une structure de coordination tenant compte de la répartition des pouvoirs et des responsabilités au sein de l'Etat membre ; pour la France le MEDDE est le point de contact et le CNIG est la structure de coordination. Le secrétariat permanent du CNIG (DRI/MEDDE) s'appuie sur l'expertise et les moyens de l'IGN.

Le CNIG peut instituer en son sein des formations spécifiques, son ossature est stable et ses ramifications évolutives. L'ossature de 5 commissions et un groupe de travail de 1er rang est stable. Les ramifications, soit 11 groupes de travail de 2ème rang (10 groupes en 2014), sont numériquement stables, mais les mandats évoluent, de nouveaux groupes sont créés, d'autres mis en "sommeil". Il y a désormais plus de 600 contributeurs dans les commissions et groupes de travail, il y en avait 430 en 2014, ce qui représente près de 40% d'augmentation. Cette augmentation traduit plus une meilleure connaissance des contributeurs qu'une réelle inflation.

Le CNIG répond à une attente, il constitue une structure neutre, dotée d'une gouvernance représentative des pouvoirs et des responsabilités (Etat, collectivités locales, secteur professionnel, syndicats), ouverte, et œuvrant en toute transparence. Certains sujets étaient en recherche de multilatéralisme : Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) en réponse à la réforme anti-endommagement DT DICT.

De novembre 2014 à novembre 2015, les publications présentent un volume en augmentation avec 2 standards : "PCRS" et "OCS GE", 3 guides de recommandations « services de recherche », « services de visualisation » et « services de téléchargement », 1 protocole national d'accord "PCRS", 1 document toponymie « Pays et villes du monde », 1 rapport préliminaire « Révision du décret de 2006 » en Géo positionnement. La période précédente, entre avril 2013 et novembre 2014, soit 18 mois environ, présentait un volume de production quasi identique.

La fréquentation du site CNIG dépasse désormais les 4.000 visiteurs uniques mensuels. Les Infos CNIG, compte twitter, web conférence et conférence INSPIRE rencontrent également un succès indéniable.

Sur le fond, deux éléments de contexte majeurs concourent à façonner le nouveau CNIG, un élément politique avec la décentralisation, et un élément économique avec les contraintes budgétaires croissantes qui pèsent sur les organisations :

- La France se décentralise depuis maintenant 30 ans, la récente réforme territoriale ou loi « NOTRe » renforce le rôle des régions, des métropoles et des intercommunalités. Dans ce contexte décentralisé, il y a un besoin de coordination, sur différentes thématiques

(réseaux enterrés, occupation du sol, documents d'urbanisme...) des acteurs, entre le local et le national, entre le public et le privé, le CNIG répond à cette attente de coordination.

- Par ailleurs, les contraintes budgétaires pesant sur l'Etat, les collectivités et les entreprises favorisent la mutualisation, notamment au niveau de la production de référentiels géographiques. Dans ce contexte, l'édition de standards (d'échange, de dématérialisation de documents, de flux...) s'avère souvent critique et le CNIG répond également à cette attente.

Le CNIG est à même de créer du consensus et de produire des standards. Dans le cas du PCRS, les moteurs étaient là, le réglementaire et l'économique (la mutualisation), cela a incité chaque acteur à se rapprocher les uns des autres, le CNIG a accueilli les discussions.

Le positionnement du CNIG apparaît consolidé, le bilan 2015 est flatteur, cependant il subsiste des points de vigilance :

- Crédibilité des Géo standards (périmètres COVADIS et CNIG à préciser...),
- Moyens réduits en secrétariat technique (élaboration des Géo standards et guides de recommandation...), le CNIG est attendu mais n'a pas les moyens, seul de réaliser des Géo standards. Le CNIG a besoin de l'appui technique d'opérateurs qualifiés (Cérema, IGN par exemple). La dépendance exclusive de moyens externes pour fonctionner est-elle compatible avec une structure voulue neutre et représentative des pouvoirs ?
- Fragilité d'ensemble de l'organisation : moyens externes (la mise en œuvre opérationnelle passe pas la mobilisation de moyens externes ; webinaires, conférences, réunions des commissions...), bénévoles, passionnés, une structure permanente minimale, pas de sponsoring.

2. Bilan de la Commission Données du CNIG :

La commission Données du CNIG comprend actuellement plus de 70 membres et 3 groupes de travail actifs, elle se réunit 4 fois par an. Une forte assiduité a pu être constatée en 2015, notamment lors de commissions thématiques. Les principales missions de la commission sont de :

- Assurer la coordination et la concertation des acteurs : utilisateurs, producteurs, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, fournisseurs de services liés à l'information géographique, plates-formes régionales ou locales de coordination et de diffusion d'informations géographiques,
- Traiter des problématiques relatives aux données géographiques (PCRS, OCS GE...) et le cas échéant produire des géo standards.

En 2015, il est à noter, en termes de faits saillants, les productions CNIG finalisées suivantes :

a. Définition d'un standard établissant les spécifications du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), et protocole d'accord national entre les acteurs sur la gouvernance du PCRS :

Un document a été adopté par la commission « données » et le CNIG dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, le 17 juin 2015 : **spécifications techniques du « Plan corps de rue simplifié (PCRS) » Version 1.0 du 14 mai 2015 :**

http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/06/CNIG_PCRS_v1.0.pdf

En effet, c'est dans le cadre du CNIG que le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) a été défini entre décembre 2013 et avril 2015. Les spécifications ont été éditées le 16 janvier 2015 dans le cadre d'un appel à commentaires qui s'est terminé le 13 mars 2015. Le PCRS correspond très schématiquement aux bordures de trottoirs sur la voie publique, à la verticale des façades des bâtiments et aux affleurants de réseaux. Il s'agit du socle minimal nécessaire pour que les parties prenantes (gestionnaires et collectivités) puissent positionner précisément leurs données « métier ». En effet, ce fond de plan à très grande échelle est destiné à être utilisé dans le cadre des échanges entre gestionnaires et exploitants. Il n'a pas vocation, par ailleurs, à se substituer aux bases de données métier des gestionnaires ou des exploitants, et ne contient donc aucun contenu métier.

L'interopérabilité sera satisfaite par la constitution d'un socle commun topographique minimal de base appelé « Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) à très grande échelle ». Sa réalisation est à l'initiative de l'autorité publique locale compétente sur la base de spécifications élaborées conjointement avec les gestionnaires de réseaux et normalisées par le CNIG. La réalisation d'un PCRS agrégé au niveau national, et constitué au niveau local, partout où cela sera rendu nécessaire, constitue la cible des parties-prenantes.

Un protocole national de déploiement du PCRS a été signé le 24 juin 2015 au Sénat par les Présidents, Directeurs généraux ou directeurs des différentes parties prenantes (AMF, ARF, ADCF, FNCCR, ERDF, GRDF, Afigéo, CNIG, IGN, OGE, CSNGT...). Ce protocole national s'inscrit dans le cadre de la mise en place du volet cartographique du plan de prévention des endommagements de réseaux lors de travaux. Ses signataires s'engagent sur des principes qui définissent le cadre d'accords locaux à venir.

Il faut piloter la mise en œuvre du standard, et pour cela un expert technique est indispensable pour animer le GT PCRS du CNIG.

b. Définition d'une nomenclature Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) :

La commission « données » a adopté le document : « Prescriptions nationales pour la production des bases de données d'occupation des sols à grande échelle » associé à une nomenclature dite 4D, Version 1, lors de sa séance du 10 décembre 2014. Il est demandé au conseil de bien vouloir le valider aujourd'hui.

Ces travaux ont été effectués suite à certains constats sur les bases de données d'occupation du sol. La base de données Corine Land Cover couvre l'ensemble du territoire français, mais cette dernière manque de précision géométrique et sémantique pour répondre aux attentes. Les bases qui ont la précision nécessaire ne couvrent pas de façon homogène le territoire national et ne proposent pas nécessairement une classification identique. Au-delà, les acteurs locaux qui développent des bases de données décrivant l'occupation du sol observent des problèmes d'identification de nombreux postes à grande échelle dus notamment à des définitions complexes et hétérogènes. En effet l'héritage de la nomenclature sur laquelle s'appuient beaucoup de bases de données locales entraîne une confusion dans la description du territoire. Couverture et usage sont mêlés pour identifier des portions de territoire cohérentes.

Par conséquent le besoin est aujourd'hui à une cohérence cartographique et géographique des bases locales mais également à une base nationale de précision suffisante

pouvant répondre aux besoins communs des utilisateurs et notamment aux contraintes réglementaires.

La Loi Grenelle (ENE), la loi modernisation de l'agriculture (LMA) et dernièrement la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) orientent les besoins vers une meilleure connaissance des milieux urbains, naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'une meilleure définition géométrique des objets contenus dans les bases de données d'occupation du sol afin de contribuer à un meilleur suivi des mutations du territoire (étalement urbain, imperméabilisation des sols, morcellement agricole et forestier, etc.).

C'est sur la base de ces éléments que le Cérema et la DGALN ont mis en place, à l'origine, un groupe national sur l'occupation du sol grande échelle (aujourd'hui rattaché au CNIG) afin de proposer un certain nombre d'orientations pour harmoniser les pratiques d'acquisition, de traitement et de classification de l'information OCS. Aujourd'hui, le Cérema et la DGALN estiment la tâche achevée, à savoir l'élaboration d'une nomenclature nationale coproduite avec les acteurs concernés.

Or une vigilance accrue devra être portée sur les aspects sémantiques et surtout géométriques, permettant la cohérence entre les bases de données locales et la base nationale. Il faut piloter la mise en œuvre du standard, le but est d'atteindre une cohérence nationale, et pour cela un expert OCS est indispensable pour animer le GT OCS GE du CNIG.

Validation par le CNIG du document adopté par la commission « données » :

[Prescriptions nationales pour la production des bases de données d'occupation des sols à grande échelle», Version 1 du 10 décembre 2014](#)

3. Bilan de la Commission Animation Territoriale du CNIG :

La commission Animation Territoriale du CNIG comprend plus de 90 membres dont toutes les IDG régionales. Une forte assiduité a pu être constatée en 2015, comme l'année précédente. La commission se réunit quatre fois par an. Ses principales missions sont de :

- Favoriser la circulation, et organiser la diffusion d'informations ainsi que les échanges d'expérience entre IDG régionales,
- Informer et conseiller les IDG régionales,
- Coordonner les niveaux départementaux, régionaux, avec le national,
- Promouvoir la création d'IDG.

Un groupe "villes et territoires innovants" pour valoriser les apports de l'IG dans les projets "smart" est en cours de mise en place.

En 2015, il est à noter en termes de faits saillants :

- La présentation de différentes études relatives à l'impact économique des IDG (Nouvelle-Zélande, Catalogne et Lombardie) a débouché sur la nécessité de disposer d'une étude d'impact économique d'une IDG en région. Une étude est en cours en Languedoc-Roussillon, elle sera livrée fin 2015. Une autre étude sur la valeur économique et l'impact de l'Information Géographique dans les territoires, plus globale et moins opérationnelle, est en phase de lancement en Alsace, PACA, NPDC...

- Le suivi des négociations et signatures de contrats de plan État-Région (CPER), très attendus par les IDGR, fait partie des échanges récurrents en commission animation territoriale. Un travail préliminaire sur un argumentaire socle, destiné à être adapté, afin de faciliter les négociations pour l'intégration des IDG régionales dans les contrats de plan Etat-Régions (CPER) 2014-2020, avait été réalisé par le CNIG en 2014. Dans la lignée de ces travaux initiaux, une conclusion sur la prise en compte des IDGR dans les CPER sera produite.
- Un texte citant le rôle essentiel des plateformes régionales (IDGR) dans la nouvelle économie a été écrit au sein de l'ARF avec le soutien de l'IGN, afin d'amender la loi NOTRe. L'idée était de donner une existence aux plateformes sans préciser de compétences formelles qui impliqueraient des financements. Il s'agissait de les faire reconnaître dans un rôle de coordination. Une version a été présentée à l'Assemblée nationale, puis une autre au Sénat. C'est finalement à la troisième tentative qu'un projet d'amendement est venu s'insérer dans l'article 1 de la Loi NOTRe et complète l'article L.4211-1 du Code général des collectivités territoriales :

La région a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes et, le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l'Etat, de contribuer au développement économique, social et culturel de la région par :

- *Toutes études intéressant le développement régional ;*
- *Toutes propositions tendant à coordonner et à rationaliser les choix des investissements à réaliser par les collectivités publiques*

...

13° la coordination, au moyen d'une plateforme de services numériques qu'elle anime, de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales, données dont elle favorise l'accès et la réutilisation.

4. Bilan de la Commission Règles de mise en œuvre du CNIG :

La Commission Règles de mise en œuvre a deux sujets : assurer la concertation nécessaire à la préparation des avis des autorités françaises sur les projets européens intéressant l'information géographique, et adapter les règles européennes à la situation française au travers de recommandations produites par ses groupes de travail. Ces deux dernières années, ce second volet a constitué le principal de l'activité.

Cette année a donc été dominée par des travaux d'un très haut niveau de technicité pour produire des guides que peu liront. Mais, dans une infrastructure informatique, ces quelques règles sont tout simplement indispensables pour permettre l'interopérabilité, c'est-à-dire un fonctionnement automatique permettant de simplifier le travail des agents publics, en premier lieu, afin de simplifier la vie de nos concitoyens, en second lieu.

Outre la validation du guide sur les services de recherche, elle a vu la production des deux guides de recommandations sur les services de consultation et de téléchargement, validés ce jour, et la production du guide sur les identifiants uniques de ressource, dont la résolution des commentaires a été réalisée à mi-octobre et qui sera proposé à l'adoption par la procédure du silence prochainement.

Chaque groupe comprend une vingtaine d'experts. C'est un travail trop peu mis en avant. Aussi le président de commission souhaite remercier les agents de l'Etat, des collectivités et des établissements publics qui y ont apporté leur intelligence, avec une mention particulière pour l'IGN, qui en a porté l'animation et le secrétariat technique, et les entreprises privées qui y ont contribué, et que l'on souhaite cette année encore citer. Il s'agit d'Isogéo, de Géomatys et de Spot Image.

Les règles ne sont jamais suffisantes en elles-mêmes pour garantir un bon fonctionnement. Même celle de St-Benoit s'en remettait souvent à la communauté locale pour régler les détails. C'est pourquoi, dans leur sagesse, les co-législateurs européens ont introduit la nécessité d'une coordination.

Selon ce bon principe, sur une idée de l'Ifremer, et en accord avec le BRGM, a été lancé un groupe d'échanges électroniques « Contributeurs et Géocatalogue » destiné à produire un diagnostic sur l'alimentation de celui-ci par les producteurs de données. Une réunion physique au lendemain de la journée INSPIRE du CNIG permettra de définir ce qu'il y a lieu de décider : création d'un groupe de travail en bonne et due forme, des actions ponctuelles d'amélioration, ou rien.

Il n'a pas été possible d'organiser une action d'échange avec les utilisateurs du Géocatalogue, ceux qui en consomment les informations et cela faute de candidats, et c'est un regret. En revanche, un motif de satisfaction a été de constater que le guide français de recommandation sur les métadonnées, traduit en anglais l'année dernière, a fourni une matière première appréciée des travaux du groupe européen chargé de rédiger le nouveau guide européen. On ne le dira jamais assez, participer aux groupes européens est la meilleure façon de défendre nos intérêts et nos pratiques. On en a un bel exemple avec ce guide.

Enfin, après deux ans essentiellement consacrés aux aspects informatiques, les travaux européens vont probablement représenter la plus forte activité l'année prochaine, avec des propositions de la Commission européenne pour améliorer, étendre mais aussi, peut-être, simplifier les exigences de la directive INSPIRE sous l'effet de la politique du « Mieux légiférer » du Président Juncker. On devrait avoir les premiers documents officiels lors d'une réunion début décembre.

Validation par le CNIG du document adopté par la commission « Règles de mise en œuvre » :
[Guide de recommandation sur les services de recherche INSPIRE, Version 1.0 de septembre 2014](#)

Validation par le CNIG du document adopté par la commission « Règles de mise en œuvre » :
[Guide sur le « service de consultation INSPIRE » Version 1.0 de 2015](#)

Validation par le CNIG du document adopté par la commission « Règles de mise en œuvre » :
[Guide sur le « service de téléchargement INSPIRE » Version 1.0 de septembre 2015](#)

5. Bilan de la Commission Géopositionnement

Si les sessions 2015 ont été thématiques avec présentation du système Galileo, de la formation pour le positionnement, des subsidences, la tâche la plus importante de la commission a été la mise en place en novembre 2014, et pour un an, d'un groupe de travail dédié à la révision du décret 2006. Son rapport final vient d'être délivré. Il est accessible sur le site du CNIG.

a. Le projet de révision du décret de 2006

Pour rendre applicables les textes de l'article 89 de la loi du 4 février 1995 relatifs aux références géographiques et altimétriques, ils doivent être :

- Cohérents avec la directive INSPIRE et avec les systèmes et standards internationaux,
- Pérennes réglementairement pour accompagner les évolutions techniques dans le domaine de la géodésie et du positionnement.

Il s'agissait donc d'élargir la portée du nouveau texte à l'ensemble des actions publiques et actes administratifs utilisant des coordonnées. Un décret et des arrêtés vont permettre d'articuler efficacement l'évolution de l'information :

- Décret : définitions des systèmes de référence terrestres et verticaux,
- Arrêtés (plus faciles à mettre à jour) : réalisations pratique des définitions et mise en œuvre opérationnelle par les utilisateurs.

Trois ans pour la mise en application de la nouvelle réglementation sont envisagés.

Une information technique doit être accessible (par exemple mise à disposition par l'IGN) : documentation technique, outils relatifs aux systèmes et références terrestres et verticaux le tout avec les références d'une terminologie claire et précise et son glossaire. L'amélioration des systèmes géodésiques et le renforcement de leur pérennité doit être une priorité. C'est un rôle dévolu à l'IGN, avec l'entretien des réseaux mis en place, mais tout en poursuivant l'élargissement à l'ensemble des acteurs, au privé, avec l'élaboration d'une norme nationale dont le suivi sera assuré par le CNIG pour la rédaction des décrets et arrêtés.

Un suivi des développements sera aussi nécessaire dans le domaine de la géodésie et des usages.

b. Perspectives 2016

Continuation du groupe de travail sur la révision du décret de 2006 :

- Elaboration des mesures d'accompagnement,
- Suivi de la rédaction des textes réglementaires et la mise en œuvre.

Accompagnement Galileo :

- Inventaire des besoins utilisateurs en géo positionnement précis,
- Etude entreprise à la demande de D. COMBY (voir réunion du 18 mai 2015),
- Participation à l'organisation du colloque GNSS & science le 29/01 au CNES,
- Dans le cadre du CCGN (comité de coordination pour la géodésie et la navigation) rassemblant bureau des longitudes, CNIG / Géo positionnement, association française de topographie, institut français de navigation, comité national français de géodésie et géophysique, académie de marine, académie de l'air et de l'espace.

Travaux sur les questions normatives : pour une norme ISO sur le système de référence international ITRS, en lien avec l'afnor.

Glossaire dans le domaine du Géo positionnement.

6. Bilan du groupe de travail « Europe et international » du CNIG :

Les sujets saillants suivis par le groupe en 2015 ont été les suivants :

a. Echanges autour des nouveaux objectifs du développement durable des Nations Unies :

Les Nations Unies avaient produit en 2000 un document listant les Huit OMD (Objectifs du Millénaire), destinés aux pays en développement pour la période 2000-2015. Suite à la conférence Rio+20 de 2012, le 12 août dernier, les négociations aux Nations Unies ont abouti à l'adoption d'un document final intitulé :

[« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »](#)

sur lequel l'assemblée générale s'est prononcée au cours du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui a eu lieu du 25 au 27 septembre 2015 à New-York.

Ce [programme](#) se décline en 17 objectifs du développement durable, destinés à l'ensemble des pays dans le monde et couvrant l'ensemble des thèmes du développement, pour la période 2015-2030. Comme toutes les normes issues de l'ONU, ils ne portent aucun caractère d'obligation. Pourtant, les tableaux et classements résultants des mesures statistiques, reposant sur ces objectifs seront certainement d'une influence de plus en plus déterminante pour l'obtention de financements publics notamment. L'objectif 13/17 qui comprend le climat, sera complété à l'issue de la conférence de Paris en décembre 2015, la COP21.

L'information géographique est citée à quatre reprises dans le document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » de 40 pages.

- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (Page 32)

17.18 Données, suivi et application du principe de responsabilité

D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de **données de qualité**, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, **emplacement géographique** et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

- Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial, (Page 36)

70. (...) La plateforme en ligne servira à établir une **carte globale d'informations** sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et de renforcement des capacités, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et sera un portail d'accès à ces informations. (...)

74. Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront guidés par les principes suivants : (Page 38)

(...) g) Ils seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la **situation géographique** et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national; (...)

Suivi et examen (Page 38)

76. Nous entendons aider les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, à renforcer les capacités des bureaux de statistique et des

systèmes de collecte de données nationaux pour garantir l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées. Nous nous attacherons à promouvoir de manière transparente et responsable une **coopération accrue entre les secteurs public et privé afin de tirer parti d'un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales**, tout en veillant à la maîtrise nationale dans les efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis.

b. Suivi et échanges relatifs à l'état d'avancement des travaux d'UN-GGIM :

Le groupe de travail du comité régional UN-GGIM Europe sur les données géographiques socle, piloté par la France, a produit en juin une première version du périmètre de ces données socle. Ce document propose :

- Une classification des niveaux de détail des données socle :
 - *Geospatial data for policy use, international and strategic level*
 - *Geospatial data for planning and management, national and management level*
 - *Geospatial data for local level, action local and action level*
- Un projet de liste de données socle et de leurs niveaux de détail pour chacun des trois sous-thèmes du groupe de travail ("*technological and natural hazard prediction*"; "*availability of natural resources and maintenance of biodiversity*"; "*sustainable economy and facilities*");
- Une description des données socle susceptibles d'être sélectionnées pour les utilisations relatives au développement durable.

Le groupe de travail doit à présent consolider le périmètre des données socle et la liste des données sélectionnées, en prenant notamment en considération leur pertinence par rapport aux politiques européennes relatives au développement durable (leur dimension européenne). Pour atteindre une véritable homogénéité pan-européenne, il sera proposé un « squelette » commun, créé à partir de données et de classes d'objet issues de la directive INSPIRE.

Les institutions statistiques, parties prenantes d'UN-GGIM, demandent aussi à être bien prises en compte.

Au niveau mondial, UN-GGIM a également créé un nouveau groupe de travail, chargé de constituer une liste de données « fondamentales » (synonyme de données socle), pour toute la planète. Ce groupe sera piloté par le comité régional UN-GGIM Europe, puisque c'est le continent où les travaux sur ce sujet ont le plus avancé. Il s'inscrit dans la logique des Objectifs du développement durable adoptés par les Nations Unies.

7. Bilan de la Commission nationale de toponymie (CNT/CNIG)

La CNT/CNIG, dont la mission est de « de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France », a tenu 3 séances plénières en 2015.

=> **Bilan : la création des 3 groupes de travail Normalisation, Documentation et Valorisation développe la mission de la CNT/CNIG :**

- Au titre de la normalisation et des publications, elle a mis à jour la série « pays et villes du monde ». Elle suit :

- les événements nationaux, notamment en conseillant les préfets sur la dénomination des nouvelles régions par l'application des principes généraux en toponymie,
- les événements internationaux en rappelant l'usage en français des noms géographiques étrangers et l'homogénéité de la toponymie dans toute publication ou document publics ;
- Au titre des études, la formation en toponymie par internet intègre le programme de formation à distance de l'ENSG pour la rentrée 2015-2016. En parallèle, les pages « Toponymie » sur le site du CNIG sont régulièrement alimentées, et un lien est assuré vers les pages Toponymie du site de l'IGN et celles du site de la division francophone.

Tout au long de cette année, et au-delà, la CNT est reconnaissante de l'appui sans faille de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

=> Enjeux :

- A travers les travaux de normalisation, la CNT souhaite la clarification de la procédure juridique de création et de modification de toponymes, et l'achèvement de la mise en forme de la norme informatique de bases de données toponymiques ;
- A travers les travaux de documentation et de valorisation, la CNT souhaite promouvoir le patrimoine français vers le grand public, les médias et les jeunes :
 - Projet de dictionnaire des noms de chefs-lieux de cantons, de départements et de régions,
 - Projet de dictionnaire des toponymes étrangers et leurs prononciations,
 - Projet d'actions éducatives ;
- à travers la représentation internationale, la CNT souhaite reconduire le projet concernant le patrimoine culturel immatériel incarné par les toponymes et s'ouvrir à la perspective d'une Conférence onusienne.

Validation d'un document adopté par la Commission nationale de toponymie :

[« Pays et villes du monde 2015 », version mise à jour au 15 juin 2015](#)

D. Les partenariats de l'IGN avec les plateformes d'information géographique.

L'IGN travaille beaucoup avec les plateformes de l'information géographique et la couverture des partenariats le montre : les régions du nord-est, moins organisées dans ce domaine sont un peu en retrait.

Rappel des trois axes stratégiques pour l'IGN :

- La composante de souveraineté et d'indépendance nationale ;
- Etre l'opérateur de référence auprès des différents acteurs publics ;
- Assurer la production de données et de services en fonction des besoins et des usages ;

En propre ou en partenariat, il y a aussi quatre missions structurantes :

- Produire des connaissances, des compétences et des novations industrielles ;

- Spécifier, produire ou agréger des données et référentiels faisant autorité ;
- Stocker, héberger, gérer et diffuser des données multithématiques ;
- Développer des services d'accès aux données et traitement de l'information.

Depuis 2013, l'IGN assure pleinement le rôle d'opérateur de l'État dans les régions, en appui des politiques publiques, avec la mise en place d'un comité régional de programmation qui permet un travail fondé sur les prévisions de programmes annuels et pluriannuels de l'IGN. Lors de ce comité, sont aussi remontés des besoins exprimés sur les adaptations de ces programmes ainsi que sur les enrichissements locaux des référentiels.

Les comités régionaux de programmation offrent un bilan très positif : Une meilleure prise en compte des besoins locaux, des travaux entrepris dans un cadre partenarial et la mutualisation des investissements publics.

Des partenariats sont systématiquement proposés pour réaliser les prises de vue aérienne et l'ortho-imagerie : un tiers de la France est désormais ainsi couvert. L'IGN finance un socle de résolution 50 cm (fréquence triennale) et les partenariats permettent d'améliorer le produit en fréquence, en résolution et en recouvrement, avec des modalités adaptées à chaque partenaire: co-production, partage du territoire ou subvention.

Tous les cas de partage existent désormais, suivant les lieux et les produits, même si le plus souvent des licences ODBL s'imposent quand ce n'est pas de l'Open data : « On ne parle plus de propriété des données, mais d'usages et de droits. »

Il reste que cette politique va devoir être réaménagée pour s'adapter à la réorganisation nationale des régions ainsi qu'aux futurs textes de loi sur le numérique.

E. Echanges :

De H.Morandi : La COVADIS et le CNIG ont des périmètres d'activité proches, ce qui n'est pas toujours lisible par les utilisateurs de standards. Une clarification serait utile, ne serait-ce que pour une meilleure utilisation des moyens dont nous disposons.

De JM.Seité : Le bilan du CNIG est flatteur, mais sa fragilité est réelle. En comparaison, il faut noter que les structures des pays voisins sont plus consolidées, plus fortes et mieux soutenues.

De D.Caillaud : Une alerte est lancée sur les moyens du CNIG car après les standards, la mise en œuvre et le suivi des travaux doivent être absolument accompagnés, ce qui ne semble pas réalisable en l'état. Il faut saisir l'occasion qui a été créée par l'effort de tant de bonnes volontés autour des travaux du CNIG et qui pourrait être anéantie.

Les besoins soulignés du PCRS :

- Un facilitateur impartial capable de garantir le travail et de mettre ensemble les opérateurs autour de la table, afin d'éviter l'irruption de conflits.
- Un validateur PCRS, outil technique a besoin d'autres compétences et demande un investissement.
- Pour pallier l'inquiétude des collectivités rurales et l'éventuelle obligation de constituer des documents hors de leur compétence.

Réponses de J-Ph.Torterotot :

Au moins trois facteurs permettent de penser que les passages délicats qui attendent le CNIG en 2016, vont trouver des issues :

- Les dynamiques actuelles du contexte économique en relation avec la donnée, notamment géographique,
- Les besoins des sphères environnementale et socio-politique,
- les ressources importantes qui sont en train de se redéployer.

Les résultats du travail de concertation sur le PCRS sont exemplaires et bénéficient d'une entière reconnaissance par le MEDDE, ce qui va être prochainement concrétisé par les textes de loi écrits par la DGPR.

Par ailleurs, le volume d'activité du CNIG lui confère toute légitimité, et quand on parle de simplification de la comitologie de l'Etat, on peut penser que cet argument porte.